



Dossier de Synthèse

la *protection*
sociale
en France et en Europe en 2013



édition 2015

SOMMAIRE

La protection sociale en France et en Europe en 2013

Fiches

Fiche 1.	Les déficits sociaux se réduisent en 2013	5
Fiche 2.	La croissance des prestations ralentit en 2013	6
Fiche 3.	Les ressources de la protection sociale progressent moins vite en 2013	7
Fiche 4.	Le système de protection sociale vu par les Français : protecteur mais à réformer	8
Fiche 5.	Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013 ...	9
Fiche 6.	Les dépenses d'aide sociale départementale : une hausse soutenue par le RSA.....	10
Fiche 7.	À l'épreuve de la crise, les politiques sociales peinent à endiguer la montée de la pauvreté en Europe.....	11
Fiche 8.	L'Italie et l'Allemagne réduisent le volume de leurs prestations sociales depuis la crise .	12
Vue d'ensemble.....		14

Pour en savoir plus :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/la-protection-sociale-en-france-et-en-europe-en-2013,11474.html>

Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 715,5 milliards d'euros en 2013, soit 33,8 % du PIB. Ses recettes s'établissent à 707,6 milliards d'euros, soit 33,4 % du PIB.

En 2013, les ressources progressent plus fortement que l'ensemble des emplois (mais elles progressent au même rythme que les seules prestations, voir fiches 2 et 3). En conséquence, le déficit de la protection sociale se réduit d'un tiers entre 2012 et 2013 et s'élève à 7,9 milliards d'euros en 2013, soit trois fois moins que le déficit record enregistré en 2010. Ce solde correspond à la somme des déficits publics sociaux¹ et des excédents des régimes de la mutualité et de la prévoyance. Le déficit des régimes d'assurance sociale représente la quasi-totalité du déficit global de la protection sociale.

Solde de la protection sociale

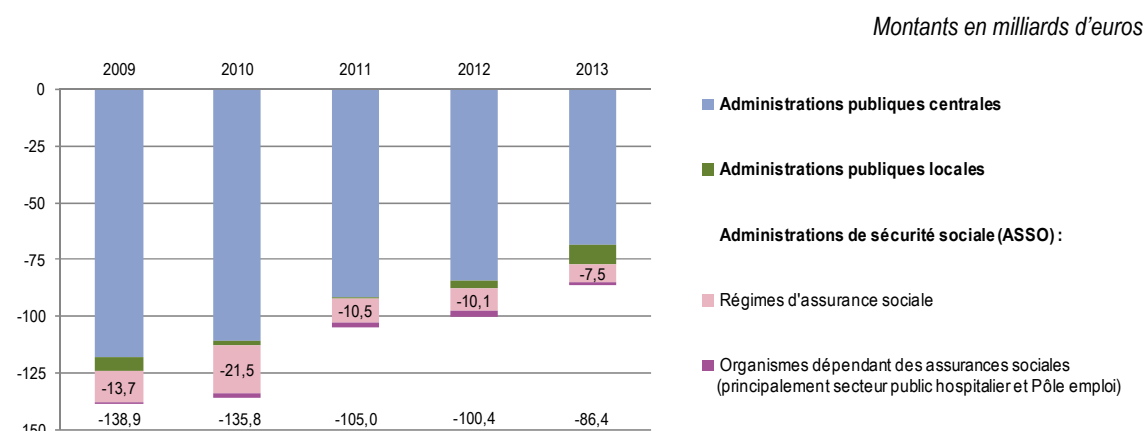
	En milliards d'euros				
	2009	2010	2011	2012	2013
Emplois	634,4	656,4	672,5	698,6	715,5
Prestations	593,7	613,2	631,5	652,5	672,0
Autres emplois	40,7	43,2	41,1	46,1	43,5
Ressources	621,4	634,5	662,5	687,0	707,6
Solde	-13,1	-21,9	-10,0	-11,6	-7,9

Sources : DREES-CPS.

En 2013, le déficit des régimes d'assurance sociale (7,5 milliards d'euros) représente 8,7 % du déficit public total de la France au sens de Maastricht (86,4 milliards d'euros). Le déficit des administrations de Sécurité sociale dans leur ensemble, à savoir les régimes d'assurance sociale et les organismes en dépendant tels que le secteur public hospitalier, s'élève à 9,1 milliards d'euros.

Ainsi, en 2013, la part des administrations de Sécurité sociale dans le déficit public total de la France est de 10,6 %. Cela représente une quote-part très inférieure à la part de la dépense de ces administrations dans la dépense publique totale (47 %).

Du besoin de financement des régimes d'assurance sociale au déficit public français



Sources : INSEE-CNA (semi-définitif 2013).

1 C'est-à-dire à la somme des soldes des régimes d'assurance sociale et du régime d'intervention sociale des hôpitaux publics. Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et des ISBLSM, ainsi que les régimes d'employeurs sont conventionnellement équilibrés.

Fiche 2. La croissance des prestations ralentit en 2013

Les prestations sociales versées en 2013 représentent 672 milliards d'euros, soit 31,7 % du PIB. Elles représentent 94 % des dépenses de protection sociale. A l'image des évolutions enregistrées les trois années précédentes, leur croissance nominale reste historiquement faible : elle s'établit à +3,0 % en 2013, après +3,3 % en 2010 et en 2012 et +3,0 % en 2011. En moyenne annuelle, cette croissance était de +4,6 % sur la période 2000-2008.

Les dépenses de **santé** (35 % des prestations en 2013) progressent à un rythme modéré (+2,6 %), et ce depuis 2005, en raison notamment de la mise en œuvre de mesures de maîtrise médicalisée et des ajustements tarifaires opérés.

Celles relatives au risque **vieillesse-survie** (46 % des prestations en 2013) croissent à un rythme moindre qu'en 2012 (+3,1 % contre +3,5 % en 2012). Cela s'explique par la moindre revalorisation des pensions en 2013, qui n'est que partiellement compensée par le fort dynamisme des départs à la retraite.

En 2013, contrairement à 2012, aucune mesure législative n'a d'impact inflationniste sur les dépenses du risque **famille**, d'où leur ralentissement (+2,1 % contre +3,1 %).

Enfin, les effectifs de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage s'étant accrus de 3,8 % en moyenne annuelle en 2013, contre 4,8 % en 2012, les dépenses du risque **emploi** progressent moins rapidement.

Seules les prestations des risques logement et pauvreté-exclusion, les plus ciblées sur les plus bas revenus, croissent à des rythmes plus soutenus qu'en 2012.

Ainsi, les prestations du risque **logement** progressent de 3,6 %, sous l'effet d'une revalorisation des barèmes d'aide au logement plus élevée en 2013 (+2,15 %) que sur la période 2009-2012 (notamment +1,1 % en 2011 et +1,0 % en 2012).

Les dépenses du risque **pauvreté-exclusion sociale** sont celles qui s'accroissent le plus (+6,6 %). Cette accélération tient notamment aux effets du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 qui instaure une revalorisation de 10 % du RSA socle sur 5 ans, mais aussi à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA.

Prestations par risque en France

	Montant en milliards d'euros		
	Evolution 2011 / 2012	Evolution 2012 / 2013	Montant des prestations en 2013
Santé	2,9 %	2,6 %	232,8
Vieillesse-survie	3,5 %	3,1 %	307,5
Maternité - famille	3,1 %	2,1 %	56,3
Emploi	5,6 %	3,8 %	40,9
Logement	2,2 %	3,6 %	17,7
Pauvreté-exclusion	3,7 %	6,6 %	16,8
Total Prestation 2013	3,3 %	3,0 %	672,0

Sources : DREES-CPS, base 2010

Fiche 3. Les ressources de la protection sociale progressent moins vite en 2013

En 2013, les ressources de la protection sociale représentent 708 milliards d'euros. À elles seules, les cotisations sociales s'élèvent à 440 milliards d'euros. Les impôts et taxes affectés (ITAF) représentent 178 milliards d'euros de ressources en 2013, et les contributions publiques près de 69 milliards d'euros.

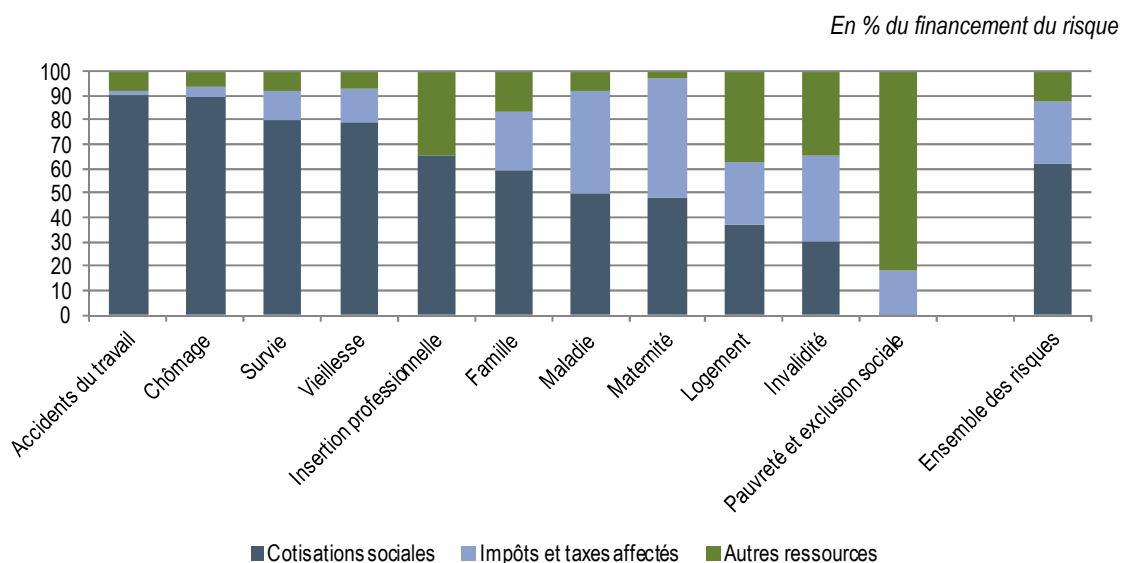
Les ressources de la protection sociale augmentent en 2013 à un rythme moins soutenu qu'en 2012 (+3,0 %, contre +3,7 % l'année précédente).

L'ensemble des ressources participant au ralentissement constaté. C'est le cas notamment des impôts et taxes affectés, dont le rythme de progression s'élève à +3,2 % en 2013 après +5,9 % en 2012. L'année 2012 a en effet connu des changements législatifs plus importants que 2013. Il en va de même pour les cotisations sociales qui augmentent en 2013 de 2,9 % (après +3,1 % en 2012). Ce rythme de progression reste néanmoins plus rapide que l'assiette des salaires. Cela s'explique par l'impact en année pleine du relèvement des taux de cotisations retraite intervenu en novembre 2012 et par la réforme de septembre 2012 des règles d'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

Les risques vieillesse, survie, chômage et accidents du travail sont financés à plus de 75 % par des cotisations sociales

La structure du financement de la protection sociale présente de forts contrastes selon la nature du risque couvert. Les cotisations sociales représentent plus de 75 % du financement des risques vieillesse, survie, chômage et accidents du travail. Le financement des risques maladie, maternité et famille est davantage réparti entre cotisations sociales et ITAF, au premier rang desquels la contribution sociale généralisée (CSG). Les autres risques (pauvreté, invalidité, logement et insertion professionnelle) se différencient plus nettement au par leur structure financière : ils sont financés à plus de 30 % par des contributions publiques.

Structure de financement des différents risques sociaux en 2013



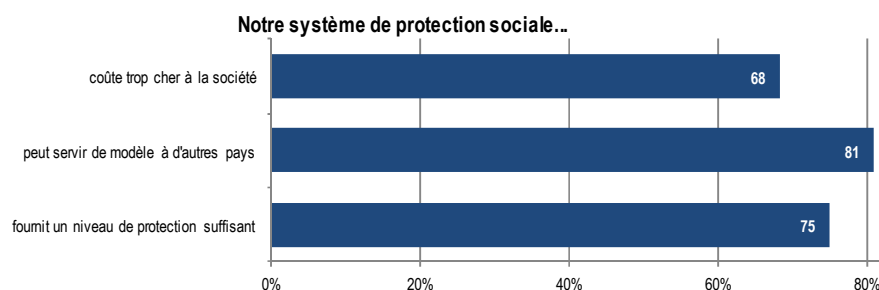
Sources : DREES-CPS, base 2010.

Fiche 4. Le système de protection sociale vu par les Français : protecteur mais à réformer

Les Français sont en grande majorité satisfaits du système de protection sociale mais le jugent trop coûteux

En 2014, selon le Baromètre d'opinion de la DREES, 81 % des Français pensent que le système de protection sociale français peut servir de modèle à d'autres pays et 75 % jugent qu'il fournit un niveau de protection suffisant. Cependant, deux tiers des Français le considèrent trop coûteux. Un nombre croissant d'entre eux considèrent en effet qu'il est excessif de consacrer un tiers du revenu national à la protection sociale. Pour plus de la moitié des Français, cela constituerait un frein à la sortie de la crise.

Un système de protection sociale jugé coûteux, mais pouvant servir de modèle



Lecture : en 2014, 81 % des personnes interrogées pensent que notre système de protection sociale «peut servir de modèle à d'autres pays».

Champ : personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

Sources : Baromètre d'opinion DREES 2014.

Un souhait croissant de réforme de la protection sociale qui passerait par une moindre universalité des prestations

Cette volonté de réduire le niveau des dépenses de protection sociale va de pair avec un souhait de réforme grandissant : une part importante des Français souhaite des aménagements dans le versement des prestations sociales. Huit Français sur dix approuvent le principe de modulation des allocations familiales en fonction du revenu.

Si le soutien au principe d'universalité de la protection sociale demeure assez élevé, il diminue fortement pour certaines aides depuis 2010. Ainsi, en 2014, 45 % des Français préféreraient que les retraites bénéficient uniquement aux cotisants, contre 25 % en 2010. De même, la moitié des Français souhaiteraient que les allocations chômage bénéficient aux seuls cotisants, contre 28 % en 2010. Pour l'assurance maladie, 69 % des Français jugent préférable que ces prestations bénéficient à tous sans distinction, contre 78 % en 2013.

Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013

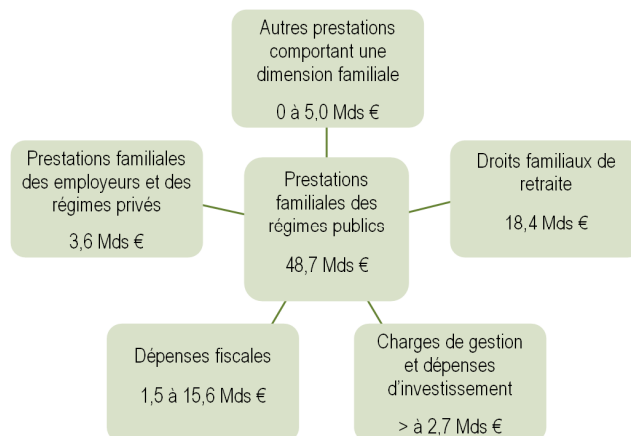
L'effort social de la Nation en faveur des enfants représente le montant des dépenses sociales qui leur sont consacrées au titre de la politique familiale. En 2013, il est de l'ordre de 4 % du produit intérieur brut (PIB) français : selon les hypothèses retenues quant au périmètre de la politique familiale, les montants correspondants seraient compris entre 75 et 94 milliards d'euros.

Trois postes concentrent l'essentiel de cette dépense. Le premier d'entre eux est constitué des prestations légales, au titre de la famille ou de la maternité, et des dépenses d'action sociale des caisses et des collectivités territoriales, soit 48,7 milliards d'euros. Deuxième poste, les droits familiaux de retraite s'élèvent à 18,4 milliards d'euros.

Enfin, les mécanismes fiscaux représentent de 1,5 à 15,6 milliards d'euros selon les hypothèses retenues. D'une part, le quotient familial peut être qualifié d'aide à la famille ou bien de mesure de compensation fiscale prenant en compte les différences de capacité contributive des ménages. D'autre part, le crédit et la réduction d'impôt pour l'emploi de garde à domicile utilisés par les familles ayant des enfants en bas âge peuvent être considérés soit comme des mesures de politique familiale, soit comme des mesures incitatives à l'emploi par les particuliers.

De 2011 à 2013, les principales dépenses fiscales en faveur des familles (quotient familial, crédit d'impôt pour frais de garde, fraction du crédit et de la réduction d'impôt pour emploi à domicile) ont progressé trois fois moins vite que les recettes de l'impôt sur le revenu (+10 % contre +30 %). Cela s'explique en partie par la baisse du plafond du quotient familial et celle du plafonnement général des avantages fiscaux.

Effort social en direction des enfants en 2013



Sources : DREES-CPS, base 2010 ; DREES-modèle INES 2013 ; DREES-EIR 2012 ; Rapport annuel de performance 2013 du programme Solidarité, insertion et égalité des chances ; PQE famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2014.

Fiche 6. Les dépenses d'aide sociale départementale : une hausse soutenue par le RSA

Les dépenses nettes des départements consacrées à l'aide sociale atteignent 33,9 milliards d'euros en 2013. Elles ont progressé de 2,5 % en euros constants entre 2012 et 2013.

Les dépenses nettes d'allocations et d'insertion liées au RSA constituent le premier poste de dépense d'aide sociale départementale (9,9 milliards d'euros en 2013) et le poste le plus dynamique (+7,3 % en 2013 en euros constants, contre +4,4 % l'année précédente). Ce dynamisme s'explique notamment par la hausse plus rapide du nombre d'allocataires de ces dispositifs et, dans une moindre mesure, par la revalorisation exceptionnelle de 2,0% du montant forfaitaire du RSA intervenue au 1^{er} septembre 2013.

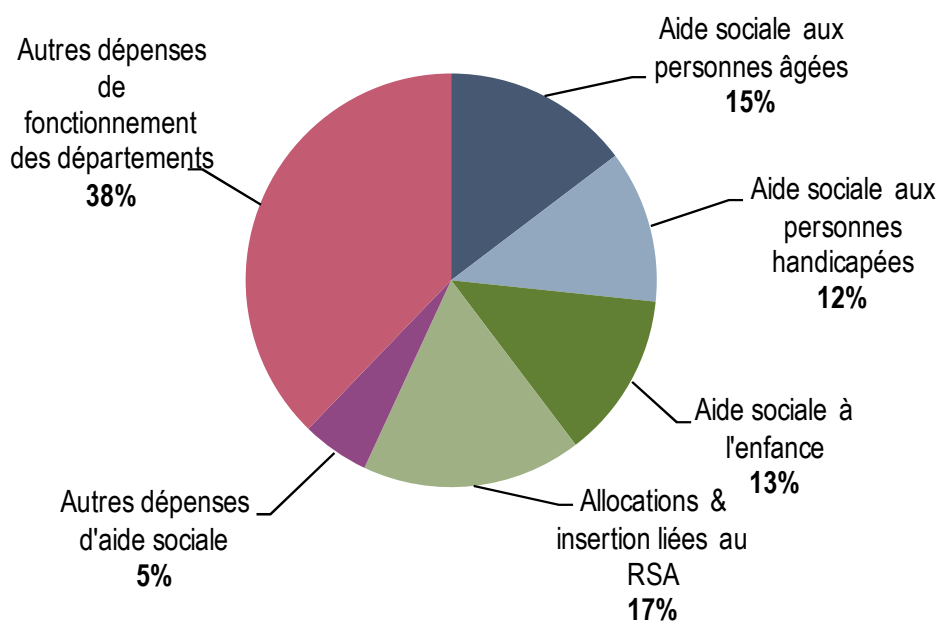
Deuxième poste de dépenses nettes, les départements consacrent 7,4 milliards d'euros en 2013 à **l'aide sociale à l'enfance (ASE)** (+2,2 % en un an).

Les dépenses nettes **d'aide sociale aux personnes âgées** s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2013 (en légère hausse de 0,2 % en euros constants par rapport à 2012). Outre la prise en charge de la dépendance stricto sensu, les départements financent une partie des dépenses d'hébergement des personnes âgées dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), ainsi que, plus marginalement, des aides ménagères et divers services.

Enfin, quatrième poste majeur, les dépenses nettes consacrées **aux personnes handicapées** s'élèvent à 6,4 milliards d'euros (+2,0 % en 2013).

La répartition des dépenses d'aide sociale sur le territoire est hétérogène : en 2013, les dépenses totales nettes d'aide sociale par habitant varient entre 350 et près de 1 100 euros selon les départements, soit un écart du simple au triple. Dans un département sur deux, la dépense totale nette par habitant est supérieure à 500 euros par habitant.

Aide sociale : plus de la moitié du budget de fonctionnement des départements



Note : graphique en dépenses brutes

Sources : DREES - enquête Aide sociale. DESL-DGCL : Comptes administratifs des départements 2013

À l'épreuve de la crise, les politiques sociales peinent à endiguer la montée de la pauvreté en Europe

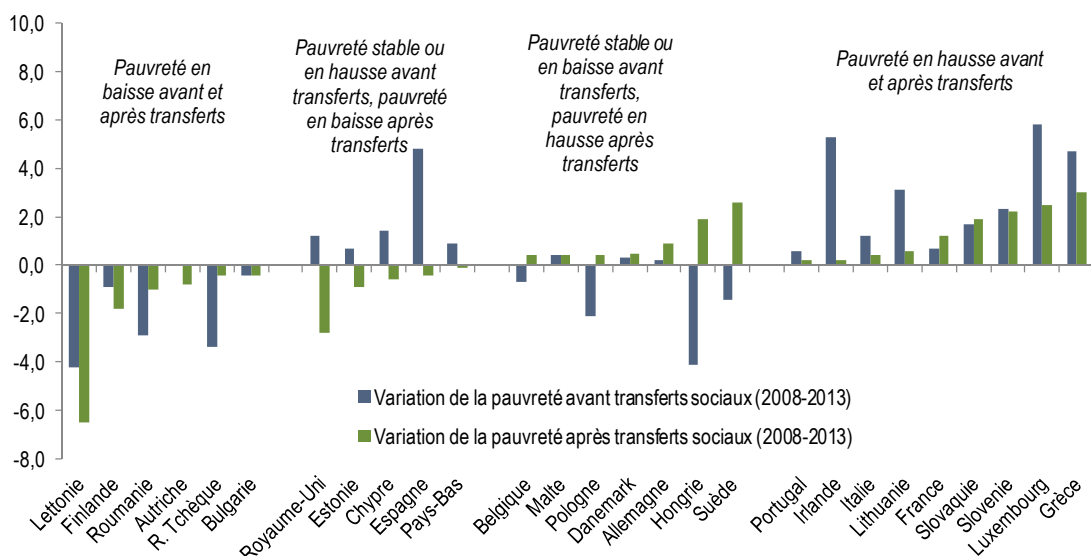
Les pays du sud de l'Europe sont les plus touchés par la montée du chômage

Par son ampleur et sa durée, la crise financière et économique de 2008 est la plus dure subie par l'Europe depuis les années 1930. Depuis le début de la crise, le taux d'emploi européen moyen des 20-64 ans au sein de l'UE 28 a diminué (68,4 % en 2013 contre 70,3 % en 2008) et le taux de chômage est passé de 7,0 % en 2008 à 10,9 % en 2013. Ces moyennes masquent des disparités importantes. En Grèce et en Espagne, plus d'un quart de la population active est au chômage, alors qu'en Allemagne, seuls 5 % des actifs sont concernés. Le taux de chômage de longue durée a doublé entre 2008 et 2013, pour atteindre 5,1 % de la population active au sein de l'UE 28, soit près de la moitié des effectifs totaux de chômeurs. Les jeunes sont particulièrement touchés par l'augmentation massive du chômage ; les seniors et les femmes sont relativement épargnés.

Dans ce contexte macroéconomique fortement dégradé, les systèmes de protection sociale ont joué leur rôle traditionnel d'amortisseur en début de crise : en 2009, les prestations sociales ont été le principal contributeur de la stabilisation du revenu disponible des ménages. Mais, face à la durée de la crise, la protection sociale peine de plus en plus à protéger les revenus, en particulier dans les pays les plus durement touchés. L'effet stabilisateur s'est affaibli dans de nombreux États membres depuis 2012 alors que les revenus se contractaient à nouveau.

Dès lors, la détérioration du marché du travail a fait basculer de nombreuses personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans plusieurs pays (Grèce, Slovénie, Suède, Hongrie...) la pauvreté s'accroît significativement de 2008 à 2013, y compris après transferts sociaux. Dans d'autres, comme le Royaume-Uni, elle semble reculer, mais c'est en fait le niveau de vie médian qui a diminué.

Évolution de la pauvreté avant et après transferts sociaux de 2008 à 2013



Sources : Eurostat/EU-SILC. Transferts sociaux hors retraites (incluses dans le revenu primaire).

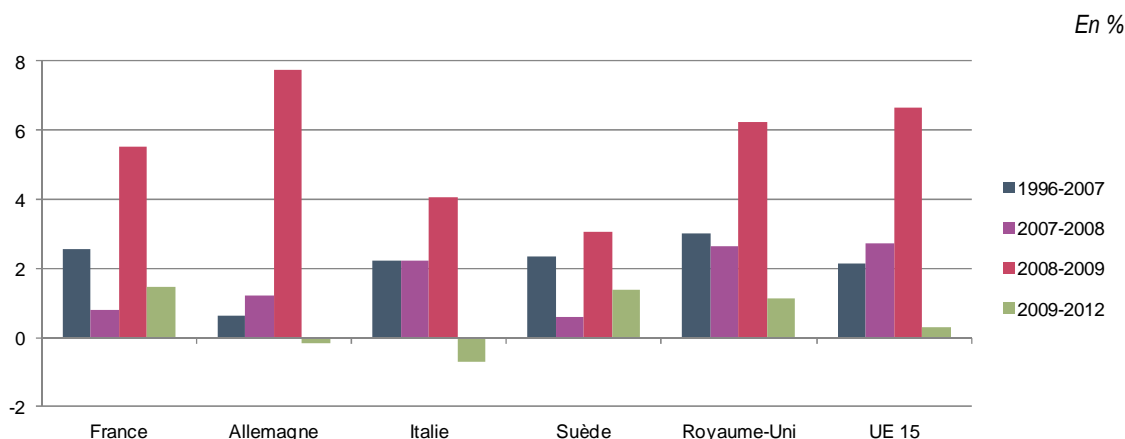
Fiche 8. L'Italie et l'Allemagne réduisent le volume de leurs prestations sociales depuis la crise

Suite à la crise, la part des prestations sociales dans la richesse nationale a bondi entre 2008 et 2009. En moyenne sur l'UE 28, celle-ci est passée de 25,6 % du PIB en 2008 à 28,3 % en 2009 sous l'effet de la forte contraction du PIB, et de la nette augmentation du volume des prestations sociales. Sur l'UE 28, cette part moyenne est ensuite restée stable jusqu'en 2012, dernière année disponible en comparaison internationale.

Ce ressaut a concerné non seulement la France, mais aussi l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède, pays étudiés dans cet ouvrage. Néanmoins les trajectoires qu'ils ont suivies depuis diffèrent : la part des prestations sociales dans le PIB a poursuivi sa progression au Royaume-Uni, en Italie et en France jusqu'en 2012, alors qu'elle a diminué en Allemagne et en Suède.

En effet, ces cinq pays n'ont pas connu la même reprise économique et ne font pas nécessairement face aux mêmes problématiques en termes de vieillissement de la population, de disparités régionales, de chômage ou encore de pauvreté monétaire.

Évolution des dépenses de prestations sociales en volume et en moyenne annuelle



Note : prestations sociales en euros 2005.

Sources : Eurostat/SESPROS.

L'Allemagne a certes connu une récession marquée en 2009 (-5,1 % de croissance du PIB), mais la reprise a été forte en 2010 et 2011, avec, respectivement, 4,0 % et 3,3 % de croissance. Elle a par ailleurs réduit ses dépenses de prestations sociales, qui baissent de 0,2 % par an en moyenne entre 2009 et 2012. La diminution des prestations du risque chômage y a fortement contribué : seul 5,2 % de la population active allemande est au chômage en 2013. Toutefois l'Allemagne affiche un taux de pauvreté croissant (de 11 % en 2000, il atteint 16,1 % en 2012), et sa population vieillit plus rapidement que la moyenne européenne.

Bien que l'Italie soit dans une situation économique fragile depuis 2008, avec une récession plus marquée que ses homologues en 2009 (-5,5 % de croissance du PIB) et une reprise modérée en 2010, sa part des prestations sociales dans le PIB a peu augmenté entre 2009 et 2012 (de 28,5 % à 29 % du PIB sur cette période). En effet, elle a diminué très nettement ses prestations sociales (-0,7 % en volume et en moyenne annuelle entre 2009 et 2012) par le biais des dépenses de santé. Elle a resserré le budget du service national de santé dès 2011 et poursuivi

la maîtrise de la dépense, notamment hospitalière, mais aussi en matière de prescriptions de médicaments.

La France a été moins durement touchée par la récession en 2009 que l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni ou la Suède (-3,1 % de croissance du PIB en 2009). Le volume des prestations sociales y est dynamique entre 2008 et 2009. Depuis, il continue à progresser, mais à un rythme ralenti (+1,5 % par an en moyenne entre 2009 et 2012, contre +2,5 % par an sur la période 1996-2007). Cette croissance moins soutenue des dépenses de prestations sociales en volume est aussi observée en Suède (+1,4 % par an depuis 2009) et au Royaume-Uni (+1,1 % par an).

VUE D'ENSEMBLE

(EXTRAIT DE « LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE ET EN EUROPE EN 2013 » ÉDITION 2015)

En France, les années 2012, 2013 et 2014 sont marquées par une faible croissance du PIB, entre 0,2 % et 0,7 % par an. Malgré ce contexte dégradé, la réduction du déficit public au sens de Maastricht se poursuit. En particulier, le solde des administrations de Sécurité sociale, quoique toujours déficitaire de 8,5 milliards d'euros en 2014 (contre 9,1 milliards en 2013), s'améliore continûment depuis 2010. Néanmoins, les Français, bien que toujours demandeurs d'une protection sociale de haut niveau, sont de plus en plus préoccupés par la question de la dette.

En 2013, dernière année disponible des comptes de la protection sociale, les recettes de la protection sociale progressent à un rythme plus rapide que les dépenses. Ainsi, le déficit de la protection sociale continue de se résorber et s'élève en 2013 à 7,9 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB, contre 11,6 milliards d'euros l'année précédente.

Les ressources de la protection sociale progressent de 3,0 % et s'établissent à 707,6 milliards d'euros en 2013. Cette croissance est plus faible que celle constatée en 2012 (+3,7 %) et en 2011 (+4,4 %). Pourtant, en 2013, les cotisations effectives continuent de progresser à un rythme significativement plus élevé que l'assiette des salaires, compte tenu notamment de l'effet en année pleine de mesures intervenues courant 2012. En revanche, les impôts et taxes affectés reviennent à une dynamique moins soutenue après deux années de croissance exceptionnelle.

Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 715,5 milliards d'euros en 2013, soit +2,4 %. Les prestations constituent la majeure partie des dépenses (94 %, soit 672,0 milliards d'euros en 2013). La croissance de ces prestations (+3,0 %) reste modérée, à l'image des évolutions enregistrées les trois années précédentes (entre 3,0 % et 3,3 %).

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, l'année 2014 a été plus favorable que 2013 : pour l'UE 28, la croissance du PIB en volume atteint +1,3 % en 2014, contre 0,0 % en 2013. Cependant, la crise financière et économique a aggravé les inégalités entre pays et a fragilisé des groupes entiers de la population.

Les Comptes de la protection sociale (CPS) évaluent chaque année l'ensemble des opérations qui couvrent les risques sociaux (santé, vieillesse-survie, emploi, maternité-famille, logement, pauvreté-exclusion sociale) auxquels les ménages sont exposés. Pour ce faire, ils retracent les dépenses et les recettes de l'ensemble des régimes ou organismes ayant pour mission d'assurer la charge dans un cadre de solidarité sociale (*annexe 1 du rapport*). Partie intégrante du système européen de comptes de la protection sociale (SESPROS), ils permettent de réaliser des comparaisons internationales, avec les précautions méthodologiques qui s'imposent (*annexe 4*).

En 2013 et 2014, la situation économique demeure dégradée en France

La conjoncture macroéconomique demeure difficile en France. En 2013, le PIB ne progresse que de 0,7 % en volume (après +0,2 en 2012). Selon des données encore provisoires, en 2014, la progression s'établit à 0,4 %. Ces trois années de faible croissance font suite à deux années de légère embellie de la croissance économique (hausse du PIB en volume de 2,0 % en 2010 et de 2,1 % en 2011).

Le revenu disponible des ménages (nominal) ne croît par ailleurs que faiblement (+0,7 % en 2013 et 1,1 % en 2014) et leur pouvoir d'achat diminue légèrement (-0,1 %) en 2013 avant de progresser de nouveau en 2014 (+1,1 %).

Enfin, le marché du travail continue de se dégrader : le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C poursuit sa hausse entamée mi-2008. En France métropolitaine, il s'est accru de 8,4 % en moyenne annuelle en 2013 et de 5,3 % en 2014.

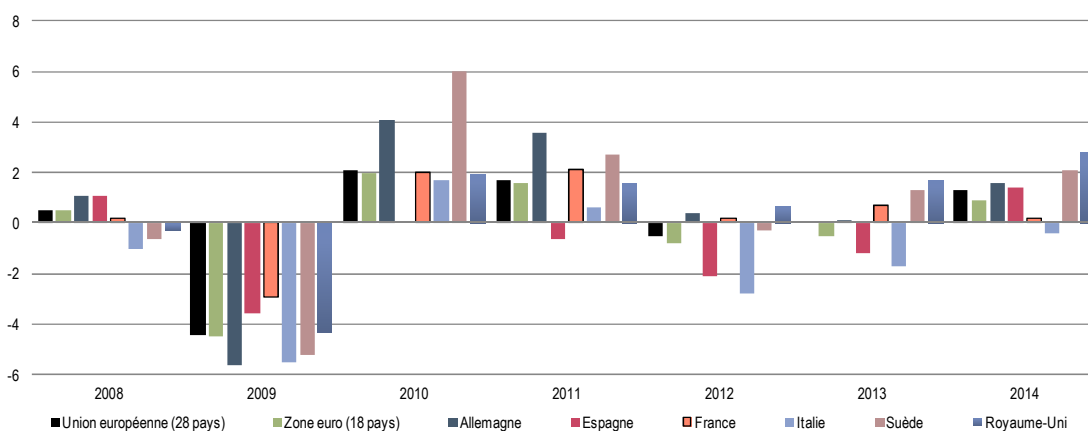
Pour autant, l'évolution du coût du travail reste en France (+10,9 points de 2008 à 2014) proche de celle de la moyenne observée dans l'UE 28 (+11,7 points) et sensiblement moindre qu'en Allemagne (+14,1 points) et en Suède (+17,3 points).

Malgré ce contexte morose, la réduction du déficit public au sens de Maastricht¹ se poursuit en 2014 (84,8 milliards d'euros de déficit public en 2014 après 86,4 milliards en 2013 et 100,4 milliards en 2012). En particulier, le déficit des ASSO s'améliore continuellement depuis 2010 (8,5 milliards d'euros en 2014, après 9,1 milliards en 2013).

Pour la plupart des pays de l'Union européenne, l'année 2014 a été globalement plus favorable que 2013. Alors qu'en 2013, la situation en Europe était encore fragile (0,0 % de croissance moyenne en volume pour l'UE 28), le PIB progresse désormais en moyenne de 1,3 % dans l'UE 28 en 2014. Toutefois, les écarts de taux de croissance entre pays demeurent assez marqués (*graphique 1*).

Graphique 1 : Croissance réelle du PIB en volume dans plusieurs pays d'Europe et, en moyenne, dans l'Union Européenne à 28

En %



Sources : Eurostat – Pour la France, les données correspondent à celles des comptes nationaux de l'INSEE en base 2010.

En Europe, la stabilisation automatique opérée par la protection sociale s'essouffle dans un contexte de crise qui se prolonge

Par son ampleur et sa durée, la crise financière et économique de 2008 est la plus dure subie par l'Europe depuis les années 1930. Elle aggrave les inégalités entre pays et au sein même des pays, via une précarisation accrue de groupes entiers de la population². Depuis le début de la crise, le taux d'emploi européen moyen des 20-64 ans au sein de l'UE 28 a diminué (68,4 % en 2013 contre 70,3 % en 2008) et le taux de chômage est passé de 7,0 % en 2008 à 10,9 % en 2013 (soit 9,55 millions de chômeurs supplémentaires). Ces moyennes masquent des disparités importantes. En Grèce et en Espagne, plus d'un quart de la population active est au chômage, alors qu'en Allemagne, seuls 5 % des actifs sont concernés. Le taux de chômage de longue durée a doublé entre 2008 et 2013, pour atteindre 5,1 % de la population active au sein de l'UE 28, soit près de la moitié de l'ensemble des chômeurs. Les jeunes sont particulièrement touchés

¹ Le déficit public correspond au besoin de financement des administrations publiques.

² Cf. éclairage « L'emploi et les politiques sociales en Europe à l'épreuve de la crise ».

par l'augmentation massive du chômage ; les seniors et les femmes sont plus épargnés. La détérioration du marché du travail a fait basculer de nombreuses personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

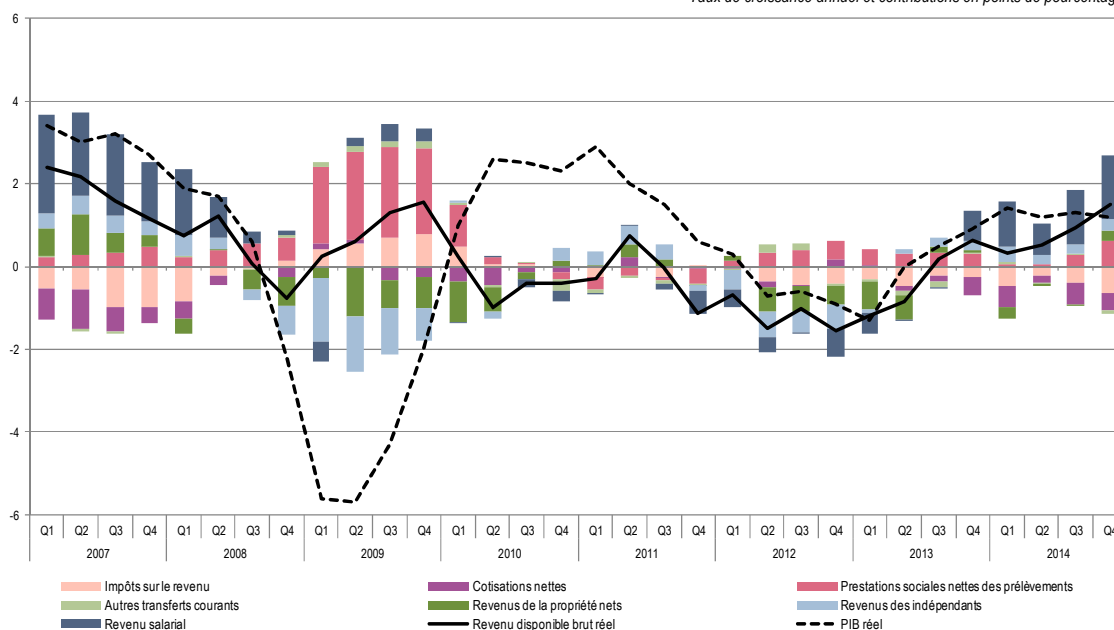
Dans ce contexte macroéconomique fortement dégradé, les systèmes de protection sociale³ ont joué leur rôle traditionnel d'amortisseur en début de crise. Les dépenses de protection sociale ont continué d'augmenter alors que les ressources se contractaient. En 2009, les prestations sociales ont été le principal contributeur de la stabilisation du revenu disponible des ménages, devant les prélèvements.

Face à la durée de la crise, la protection sociale peine néanmoins de plus en plus à jouer son rôle protecteur, en particulier dans les pays les plus durement touchés. L'effet stabilisateur s'est affaibli dans de nombreux États membres en 2012 alors que les revenus se contractaient à nouveau. La plupart des systèmes de protection sociale ne sont en effet pas conçus pour une crise aussi durable.

L'effet de la stabilisation automatique des dépenses sociales peut être appréhendé en analysant l'évolution du revenu disponible des ménages par rapport à l'évolution de ses principales composantes (*graphique 2*). En 2009, la légère dégradation du revenu disponible brut (nominal) des ménages de la zone euro aurait été plus importante sans la contribution des prestations sociales au soutien du revenu des ménages. Ce phénomène n'est en revanche plus visible depuis 2012. Cela reflète l'essoufflement des composantes contra-cycliques des prestations de protection sociale, ainsi que les mesures plus structurelles de consolidation budgétaire prises dans la plupart des pays européens.

Graphique 2 : Contributions à la croissance réelle du revenu disponible des ménages dans la Zone euro

Taux de croissance annuel et contributions en points de pourcentage



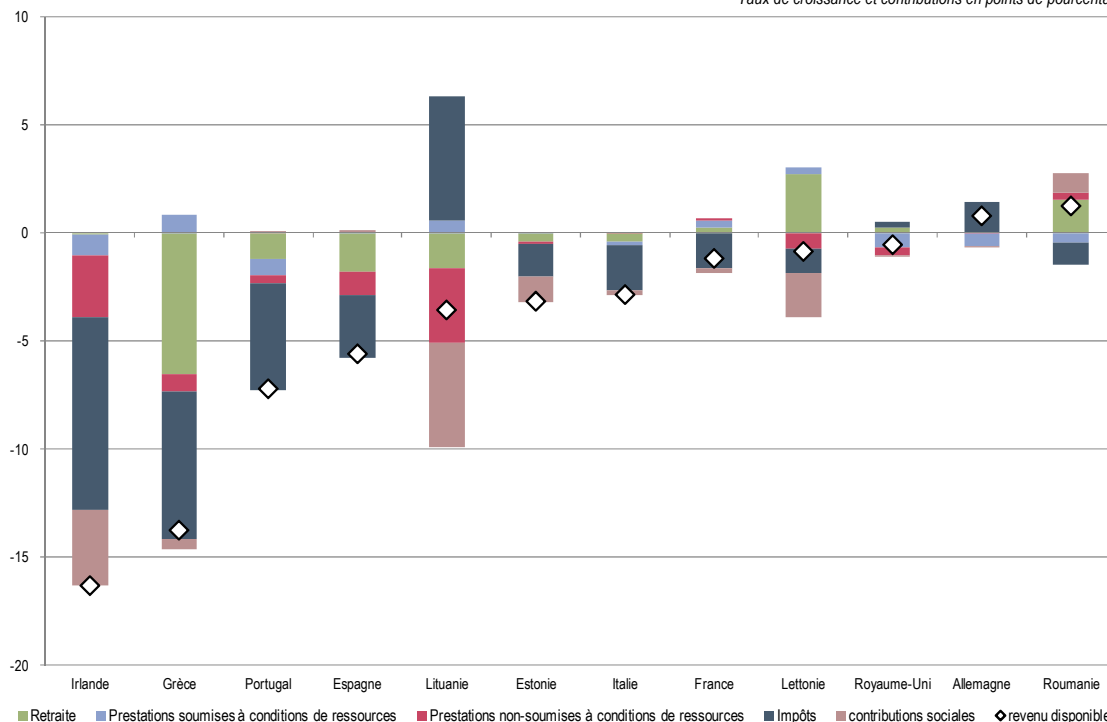
Sources : Eurostat et BCE.

L'impact spécifique de ces réformes structurelles est évalué en comparant le niveau du revenu disponible des ménages en 2013 à celui qu'il aurait été en l'absence des réformes menées depuis 2008. Il apparaît que les mesures engagées auraient eu un effet significatif à la baisse sur le revenu disponible (*graphique 3*), plus particulièrement en Irlande et en Grèce. En France, leur impact serait de bien moindre ampleur (comparable à celui observé au Royaume-Uni) et s'expliquerait surtout par l'accroissement de la pression fiscale, comme dans la plupart des autres pays étudiés. À l'inverse, en Allemagne où la croissance économique est restée positive depuis 2010, les réformes auraient globalement amélioré le revenu disponible, grâce à un allègement de la fiscalité.

3 Les systèmes de protection sociale de quatre pays européens (Allemagne, Italie, Royaume Uni et Suède), représentatifs de la diversité de leurs modèles sociaux et de leurs modes de financement, sont analysés plus en détail en partie G, qui présente leurs réformes récentes.

Graphique 3 : Effets des réformes engagées entre 2008 et 2013 sur le revenu disponible des ménages

Taux de croissance et contributions en points de pourcentage



Note : les variations ont été déflatées de l'indice des prix à la consommation.

Lecture : en Irlande, les mesures prises depuis 2008 ont eu au total un impact à la baisse de 16,3 % sur le revenu disponible, qui se décompose en -0,1 point au titre des retraites, -1,0 point pour les prestations sous conditions de ressources, -2,9 points pour les prestations avec condition de ressources, -8,9 points pour les impôts et -3,5 points pour les cotisations sociales.

Sources : EU-SILC - simulation EUROMOD - De Agostini P., Paulus A., Sutherland H., Tasseva I. V., « The effect of tax-benefit changes on the income distribution in EU countries since the beginning of the economic crisis », EUROMOD Working Paper, n° EM 9/14, Mai 2014.

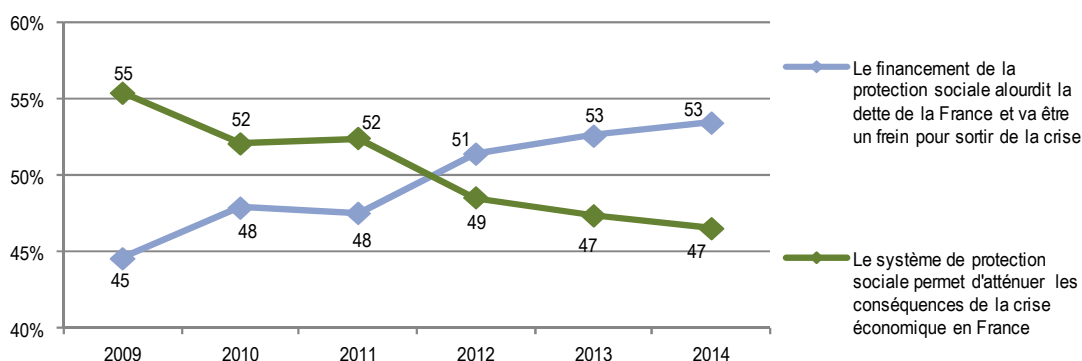
Les Français sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de la dette sociale

Dans ce contexte difficile, la plupart des Français interrogés dans le cadre du baromètre d'opinion de la DREES pensent que la protection sociale est essentielle, même si son coût est jugé excessif par 22 % des Français (contre 12 % en 2010). Parallèlement, les Français sont de plus en plus préoccupés par la dette : en 2014, 53 % d'entre eux considèrent que la dépense sociale constitue un frein pour sortir de la crise, contre 45 % en 2009 (graphique 4). Si une majorité d'entre eux jugent que le financement de la protection sociale alourdit la dette, seul un Français sur quatre accepterait une baisse des prestations pour réduire les cotisations, et ce quelle que soit la branche concernée. Ils consentiraient néanmoins davantage à une augmentation de leurs cotisations retraite et maladie (40 %) qu'à celle de leurs cotisations famille ou chômage (27 %) pour maintenir le niveau des prestations. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes interrogées (53 %) jugent que les entreprises ne doivent cotiser ni plus ni moins qu'aujourd'hui.

En 2014, les Français interrogés souhaitent que certaines prestations soient davantage ciblées, même si une grande majorité pense que l'universalité de la protection sociale doit être préservée. Ainsi, 69 % des personnes interrogées (contre 78 % un an plus tôt) préfèrent que l'assurance maladie bénéficie à tous sans distinction de catégorie sociale et de statut professionnel. Ils ne sont que la moitié à penser s'agissant des retraites et des allocations familiales. Seules 38 % des personnes interrogées restent favorables en 2014 à une assurance chômage pour tous, alors qu'ils étaient environ 44 % jusqu'en 2010.

Graphique 4 : Réponses à la question : « La protection sociale est-elle un frein pour sortir de la crise économique actuelle, ou atténue-t-elle ses conséquences ? »

En %



Note : réponses à la question « À propos de la crise économique actuelle, je vais vous citer deux affirmations, vous me direz avec laquelle vous êtes le plus d'accord ». Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique. Cette question a été posée pour la première fois en 2009.

Lecture : En 2014, 53 % des personnes interrogées pensent que « le financement de la protection sociale alourdit la dette de la France et va être un frein pour sortir de la crise ».

Champ : personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus.

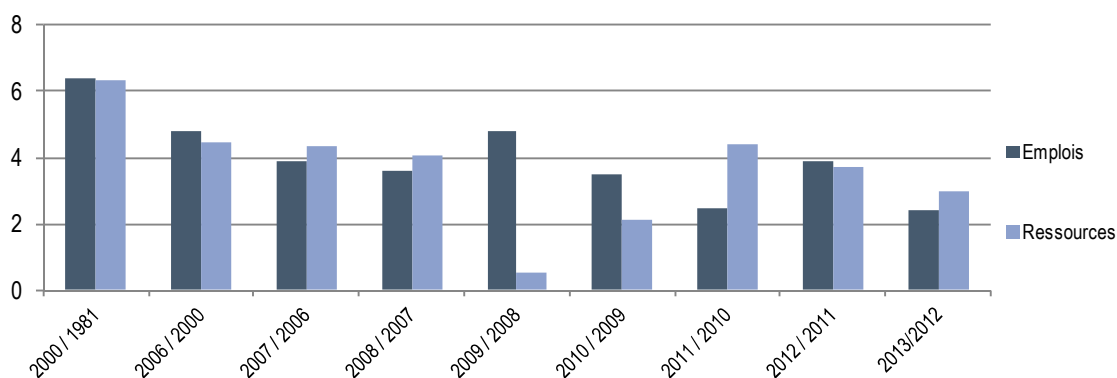
Sources : Baromètre d'opinion DREES 2009-2014.

En 2013, les recettes de la protection sociale progressent à un rythme moins rapide qu'en 2012, mais néanmoins supérieur à celui des dépenses

Bien que ralentie depuis deux ans, la croissance des ressources de la protection sociale redevient supérieure à celle des emplois en 2013, dernière année disponible pour les comptes de la protection sociale (graphique 5). Dès lors, le déficit de la protection sociale⁴, qui s'élève en 2013 à 7,9 milliards d'euros, se réduit par rapport à celui constaté l'exercice précédent (-11,6 milliards en 2012). Il est désormais près de trois fois inférieur au niveau record enregistré en 2010 (-21,9 milliards d'euros). En 2013, le déficit des seuls régimes d'assurance sociale des administrations de Sécurité sociale⁵ représente la quasi-totalité du déficit global de la protection sociale (soit 7,5 des 7,9 milliards d'euros) mais seulement 8,7 % du déficit public total de la France au sens de Maastricht (86,4 milliards d'euros). Cette proportion est toujours très significativement inférieure à la part de la dépense des régimes d'assurance sociale dans la dépense publique totale.

Graphique 5 : Évolution des dépenses et recettes (hors transferts) de la protection sociale

Évolutions en moyenne annuelle et en %



Sources : DREES-CPS, bases 2000 (1981-2009), 2005 (2008-2009) et 2010 (2009-2013).

4 Cette notion de besoin de financement est présentée pour la première fois cette année dans les comptes de la protection sociale. Elle correspond à la somme des soldes des régimes d'assurance sociale, du régime d'intervention sociale des hôpitaux publics et des régimes de la mutualité et de la prévoyance ; les autres régimes (intervention sociale des pouvoirs publics et des ISBLSM, prestations extralégales d'employeurs) étant conventionnellement équilibrés, par construction.

5 Il s'agit de l'ensemble des régimes pour lesquels l'affiliation a été rendue obligatoire par les pouvoirs publics au titre de la couverture des risques sociaux. Avec 482,9 milliards d'euros de prestations versées en 2013, ces régimes représentent près des trois-quarts de l'ensemble des prestations retracées par les comptes de la protection sociale.

Les ressources de la protection sociale, tous régimes confondus⁶, hors transfert y.c. recettes du compte de capital, progressent de 3,0 % en 2013 et s'établissent à 707,6 milliards d'euros (*tableau 1*). Cette croissance est plus faible que celles constatées en 2012 (+3,7 %) et en 2011 (+4,4 %) qui succédaient à deux années moroses (+0,6 % en 2009 et +2,1 % en 2010). En effet, en 2009 et 2010, les prélèvements obligatoires finançant la protection sociale s'étaient fortement infléchis avec la crise, pour reprendre ensuite une dynamique plus soutenue suite aux mesures d'ajustement visant à réduire les déficits sociaux qui s'étaient fortement creusés.

Tableau 1 : Les comptes de la protection sociale, tous régimes

	Évolutions en moyenne annuelle et en %, montants en millions d'euros								
	1990 / 1981	2000 / 1990	2008 / 2000	2009 / 2008	2010 / 2009	2011 / 2010	2012 / 2011	2013 / 2012	2013
Emplois (hors transferts *)	8,9	4,1	4,6	4,8	3,5	2,5	3,9	2,4	715 518
Prestations sociales	9,0	4,1	4,6	4,8	3,3	3,0	3,3	3,0	672 000
<i>en espèces</i>		3,9	4,3	5,5	3,4	3,0	3,8	3,1	427 508
<i>en nature</i>		4,6	5,1	3,7	3,2	2,9	2,6	2,7	244 492
Autres (charges financières... y compris compte de capital**)	7,9	4,3	4,3	4,7	6,1	-4,9	12,1	-5,5	43 518
Ressources (hors transferts *)	8,9	4,1	4,4	0,6	2,1	4,4	3,7	3,0	707 583
Cotisations effectives	9,5	2,0	4,2	0,8	2,1	3,5	3,1	3,0	385 550
Cotisations imputées	7,0	3,8	2,5	3,4	2,9	3,6	3,6	2,0	54 504
Impôts et taxes affectés	13,9	23,7	6,2	0,0	1,5	8,5	5,9	3,2	178 001
Contributions publiques	7,2	2,8	2,4	3,6	2,5	3,3	2,9	2,5	68 836
Autres (produits financiers... y compris compte de capital**)	5,8	0,8	8,3	-23,9	3,9	-5,0	-0,1	5,5	20 692
Solde									-7 935

* Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale (cf. annexe 9).

** Emplois et ressources du compte de capital disponibles en base 2010 uniquement.

Sources : DREES-CPS, bases 2000 (1981-2009), 2005 (2008-2009) et 2010 (2009-2013).

En 2013, les cotisations effectives (près de 55 % des ressources) progressent à un rythme (+3,0 %) significativement plus élevé que l'assiette des salaires (+1,0 %) compte tenu notamment de l'effet en année pleine de mesures intervenues courant 2012 : modification du dispositif de réduction des cotisations appliquées aux heures supplémentaires et relèvement des taux de cotisation retraite au 1^{er} novembre 2012. Les impôts et taxes affectés reviennent à une dynamique moins soutenue (+3,2 %) après deux années de croissance exceptionnelle (+5,9 % en 2012 et +8,5 % en 2011).

La structure du financement de la protection sociale en 2013 présente de forts contrastes selon la nature du risque couvert⁷. Les cotisations sociales représentent plus de 75 % du financement des risques vieillesse, survie, chômage et accidents du travail. Le financement des risques maladie, maternité et famille est davantage réparti entre cotisations sociales (qui représentent près de 50 % des ressources totales) et impôts et taxes affectés, au premier rang desquels la contribution sociale généralisée (CSG). Les autres risques (pauvreté, invalidité, logement et insertion professionnelle) se différencient plus nettement : ils sont financés à plus de 30 % par des contributions publiques.

La croissance des dépenses de protection sociale ralentit en 2013

Les dépenses de protection sociale, hors transfert, s'élèvent à 715,5 milliards d'euros en 2013, en hausse de 2,4 % par rapport à 2012. La croissance des seules prestations de protection sociale, qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale (94 % du total, soit 672,0 milliards d'euros en 2013 ou encore 31,7 % du PIB), reste historiquement faible en termes nominaux à l'image des évolutions enregistrées les trois années précédentes. Elle s'établit à +3,0 % en 2013, après +3,3 % en 2012 et +3,0 % en 2011.

Les prestations de survie, de maladie, de maternité et de famille connaissent des évolutions modérées. Celles liées aux accidents du travail et maladies professionnelles diminuent de 1,4 % par rapport à 2012, il en va de même pour les prestations servies au titre de l'insertion et la réinsertion professionnelle (-3,3 %). Les prestations des autres risques (vieillesse, invalidité, emploi, logement) augmentent en revanche à un rythme plus soutenu que l'ensemble (*tableau 2*), c'est en particulier le cas pour les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale qui augmentent de 6,6 % par rapport à 2012.

⁶ En plus des régimes d'assurances sociales, l'agrégat « tous régimes » comprend les régimes de prestations extra-légales d'employeurs, les régimes de la mutualité et de la prévoyance, ainsi que les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, des ISBLSM et des hôpitaux publics.

⁷ Cf. éclairage Financement par risque.

Tableau 2 : Évolution des prestations de protection sociale

	Évolutions en moyenne annuelle en %, montants en millions d'euros									
	2000 / 1981	2006 / 2000	2007 / 2006	2008 / 2007	2009 / 2008	2010 / 2009	2011 / 2010	2012 / 2011	2013 / 2012	2013
Maladie	6,6	5,5	3,4	3,4	3,9	2,7	2,5	2,6	2,7	183 631
Invalidité	5,9	5,3	4,1	3,3	4,1	4,3	5,8	5,7	3,5	36 960
AT-MP	3,3	4,0	3,9	0,5	-0,6	1,2	0,2	-0,4	-1,4	12 207
Vielliesse	7,1	5,1	6,3	5,4	4,6	3,7	4,3	3,6	3,3	269 973
Survie	4,9	4,0	1,8	2,3	1,8	2,9	2,5	2,3	1,8	37 568
Famille	5,3	3,7	3,1	2,1	3,1	-0,4	1,5	3,4	2,2	48 381
Maternité	4,1	4,2	3,0	1,8	2,8	8,3	-2,1	1,2	1,5	7 888
Emploi	5,2	3,4	-2,1	-0,8	12,8	6,0	-1,7	5,6	3,8	40 913
Logement	9,3	1,6	2,1	7,2	2,5	2,1	2,0	2,2	3,6	17 656
Pauvreté - exclusion sociale	14,2	5,4	3,8	0,8	26,0	7,5	4,6	3,7	6,6	16 824
Ensemble des prestations	6,4	4,8	4,0	3,7	4,8	3,3	3,0	3,3	3,0	672 000

Sources : DREES-CPS, bases 2000 (1981-2009), 2005 (2008-2009) et 2010 (2009-2012).

Depuis le début des années 1980, les lois de décentralisation ont progressivement institué l'échelon départemental comme chef de file des politiques sociales. Aussi, les Comptes de la protection sociale présentent-ils les résultats d'exploitations d'enquêtes réalisées chaque année par la DREES auprès des conseils généraux sur les dépenses et sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale. En 2013, les dépenses d'aide sociale départementale s'élèvent au total à 33,9 milliards d'euros en termes nets. Elles remplissent quatre missions principales : 31 % de ces dépenses sont consacrées à l'insertion, 24 % à l'aide aux personnes âgées, 24 % à l'aide sociale à l'enfance et enfin 21 % à l'aide aux personnes handicapées. Leur importance est toutefois très variable au niveau local, puisque la dépense d'aide sociale varie de 350 à près de 1100 euros par habitant selon les départements en 2013⁸.

Le ralentissement de la croissance des dépenses de santé, amorcé en 2005, s'est accentué depuis 2010

Sur longue période, les dépenses de santé augmentent plus rapidement que la richesse nationale. En soixante ans, leur part a plus que doublé dans le PIB. Avec la croissance des revenus, la santé occupe une part croissante du budget des ménages au détriment d'autres postes de consommation. Le progrès technique agit pour sa part à la fois sur l'offre (augmentation de la qualité, gains de productivité) et sur la demande (avec la diffusion rapide des innovations). L'extension de la couverture du risque a permis de solvabiliser la demande, d'abord à travers la Sécurité sociale, puis par l'intervention d'autres acteurs, tels que les organismes complémentaires. Enfin, le vieillissement de la population a un impact global plus modéré sur la dépense, puisqu'il se décompose en deux effets de sens contraire. D'une part, le profil par âge de la consommation fait apparaître une dépense accrue lorsque l'âge augmente, mais d'autre part, l'état de santé à âge donné s'améliore d'une génération à l'autre, ce qui tend à amoindrir la dépense.

L'augmentation tendancielle des dépenses de santé laisse néanmoins apparaître des périodes de stabilisation, suite à la succession de différentes réformes⁹. Ainsi, la mise en place de l'ONDAM en 1996 a contribué jusqu'en 2000 à une stabilisation de la part des dépenses de santé dans le PIB, puis un redémarrage important des dépenses est intervenu jusqu'en 2004. Depuis 2005, leur progression est modérée compte tenu de la meilleure maîtrise de la dépense engagée suite à la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, au renforcement du pilotage de l'ONDAM, et aux mesures d'économies prises chaque année dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

En 2013, les dépenses afférentes à la **maladie**, principale composante du risque santé, s'élèvent à 183,6 milliards d'euros (*tableau 2*), soit 8,7 % du PIB. Elles augmentent de 2,7 % en 2013, soit un rythme de croissance comparable à celui de 2012 (+2,6 %) mais sensiblement plus rapide que celui du PIB en prix courant (+1,1 %). Si l'exercice 2013 continue de bénéficier de bons résultats en matière de maîtrise médicalisée, le contexte épidémique a été moins favorable qu'en 2012.

En 2013, les dépenses liées à l'**invalidité** représentent 37,0 milliards d'euros, elles ont augmenté de 3,5 % (après +5,7 % en 2012). Cette progression est plus faible que la tendance observée ces dernières années (4,6 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2012). En effet, sur cette période, la dynamique de la dépense était portée par les effets du plan de revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), entamé en 2008, et qui a pris fin en 2012.

Enfin, les dépenses afférentes au risque **accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)** s'élèvent à 12,2 milliards d'euros en 2013, soit une diminution de 1,4 % en 2013 (après -0,4 % en 2012). Ce recul est à rapprocher de la baisse continue du nombre d'accidents du travail en lien avec la réduction de la part des secteurs industriels au sein desquels le risque d'accident est plus élevé.

8 Cf. éclairage « Les dépenses d'aide sociale départementale ».

9 Cf. « 60 années de dépenses de santé », Études et résultats, DREES, n°831, 2013.

La croissance des dépenses du risque vieillesse-survie reste assez soutenue en 2013 suite à des flux de départ en retraite élevés

En 2013, le montant des prestations du risque vieillesse-survie, qui représente à lui seul près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, s'élève à 307,5 milliards d'euros, soit 14,5 % du PIB. Ces prestations progressent de 3,1 % (après +3,5 % en 2012).

Les prestations de **vieillesse** (270,0 milliards d'euros) incluent surtout les prestations versées au titre des droits propres des bénéficiaires. Les pensions de retraite directes (hormis celles servies par les régimes de la mutualité et de la prévoyance) représentent 94 % de ce montant global. Leur évolution est déterminée d'une part par celle du nombre de retraités et d'autre part par celle de la pension moyenne.

Le nombre de retraités augmente en premier lieu par un effet de taille des générations, celles du baby-boom arrivant à la retraite depuis une dizaine d'années, tandis que les personnes qui décèdent sont issues de générations moins nombreuses. Il augmente également tendanciellement avec l'allongement de l'espérance de vie aux âges élevés. En outre, en 2013, la croissance des effectifs de retraités est alimentée par les réformes récentes. En particulier, le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, mis en œuvre dans le cadre de la réforme de 2010, a occasionné des reports de départs à la retraite de 2012 à 2013 et donc des flux de départs plus importants cette année-là. D'autre part, les assouplissements successifs des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrières longues (introduits par la loi de 2010 et poursuivis par le décret de juillet 2012) ont eu pour effet d'accroître fortement le nombre de départs anticipés en 2013. Au total, le nombre de nouveaux pensionnés de droit direct s'est élevé à 760 000 en 2013, contre 600 000 en 2012, soit une hausse de 25,5 % sur un an. En 2013, l'effet de la hausse significative du nombre de nouveaux retraités est atténué par la moindre croissance de la pension moyenne. Tous régimes d'assurance sociale confondus, cette pension moyenne s'élève en 2013 à 1 306 euros par mois, soit +1,9 % par rapport à 2012 en euros courants. Cette évolution est plus faible que celle enregistrée en 2012 (+2,1 % en euros courants), du fait d'une moindre revalorisation des pensions (+1,5 % en moyenne annuelle après +2,1 % en 2012).

L'évolution des dépenses de retraite de droit direct (hormis celles servies par les régimes de la mutualité et de la prévoyance) s'élève ainsi à +3,5 % en 2013, contre +3,7 % en 2012.

Les autres composantes du risque vieillesse comprennent les pensions complémentaires facultatives versées par les régimes de la mutualité et de la prévoyance (1,6 milliards d'euros), les prestations du minimum vieillesse (3,0 milliards d'euros), les prestations liées à la dépendance des personnes âgées (8,2 milliards, principalement constituées de l'allocation personnalisée d'autonomie – APA) et d'autres prestations (3,6 milliards d'euros), dont font partie les aides versées dans le cadre de l'action sociale des différents régimes et les indemnités de départ à la retraite.

Les prestations de **survie** (37,6 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % en 2013) englobent principalement les pensions versées au titre de droits dérivés. Elles comprennent également des compensations de charges principalement gérées par les régimes de la mutualité et de la prévoyance (capitaux décès et rentes pour conjoints et enfants).

Le rythme de croissance des prestations maternité-famille ralentit en 2013

Les prestations maternité-famille, qui représentent 56,3 milliards d'euros en 2013, progressent de 2,1 % en 2013, après +3,1 % en 2012.

Les dépenses de **maternité** représentent 7,9 milliards d'euros. Elles se composent essentiellement d'indemnités journalières (congrés maternité et paternité), de soins et de la prime de naissance. Les dépenses de **famille**, qui s'élèvent à 48,4 milliards, comprennent principalement les allocations familiales et autres prestations familiales mais également l'action sociale en faveur des familles (notamment l'aide sociale à l'enfance) et les services d'accueil de jeunes enfants.

La dépense totale de prestations **maternité** tend à accélérer légèrement (+1,5 % en 2013, après +1,2 % en 2012 et -2,1 % en 2011). Les dépenses de **famille** sont quant à elles en hausse de 2,2 % en 2013, après une année 2012 particulièrement dynamique (+3,4 %) marquée par la revalorisation exceptionnelle de 25 % de l'**allocation de rentrée scolaire** (ARS) à l'automne 2012.

Les prestations chômage restent dynamiques en 2013, avec la hausse du nombre de chômeurs indemnisés

Les prestations liées à l'emploi représentent 40,9 milliards d'euros en 2013, soit 1,9 % du PIB. Ces dépenses sont en hausse de 3,8 % en 2013, après une augmentation de 5,6 % en 2012.

Parmi elles, les prestations de **chômage** augmentent de 4,5 %, après 5,9 % en 2012. La principale allocation chômage, l'aide au retour à l'emploi (ARE), progresse fortement en 2013 (+4,1 %), mais à un rythme moindre qu'en 2012 (+5,7 %). Cette dynamique tient à une augmentation du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage moins élevée en 2013 (+3,8 % en moyenne annuelle en France métropolitaine, contre +4,8 % en 2012).

Les prestations d'**insertion et réinsertion professionnelle** diminuent de 3,3 % (après +1,9 % en 2012) en lien notamment avec la baisse des dépenses versées au titre de l'**aide à la reprise et à la création d'entreprise** (-12,8 % en 2013).

Le rythme de croissance des dépenses de pauvreté-exclusion sociale accélère fortement en 2013, en lien avec les politiques d'inclusion sociale

Les prestations du risque **pauvreté-exclusion sociale**, qui s'élèvent à 16,8 milliards d'euros en 2013, augmentent à un rythme particulièrement élevé et plus rapide qu'en 2012 (+6,6 % après +3,7 %). Cette dynamique est à rapprocher des effets du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 qui prévoit une revalorisation de 10 % du RSA socle entre 2013 et 2018 (en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation).

Sur longue période, le rythme d'évolution de ce risque est le plus dynamique, traduisant l'importance croissante prise par les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours des dernières décennies.

Enfin, les prestations du risque **logement**, qui s'élèvent à 17,7 milliards en 2013, progressent plus rapidement en 2013 (+3,6 %) que sur les dernières années (de +2,2 % à +2,5 % chaque année de 2009 à 2012), compte tenu d'une revalorisation des barèmes d'aide au logement plus élevée en 2013 (+2,15 %) qu'en 2012 (+1,0 %). Ce risque est principalement constitué de trois allocations non cumulables, l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

L'effort social en faveur des enfants représente environ 4 % du PIB en 2013

Au-delà de la seule analyse des prestations de protection sociale par risque, une approche transversale, intégrant notamment les dépenses fiscales et les dépenses relevant de plusieurs risques sociaux, permet d'avoir une vue d'ensemble des différents volets de la dépense publique. Dans cette optique, pour la première fois cette année, est présentée l'évaluation complète de l'effort social en faveur des enfants¹⁰, est tout d'abord calculée la dépense allouée à une famille donnée « si ses enfants n'existaient pas ou n'avaient pas existé ». Cette dépense, dite *contrefactuelle*, est ensuite comparée au montant réel perçu par la famille. Le solde représente les dépenses consacrées aux enfants, qu'elles relèvent des prestations familiales, des mécanismes fiscaux, des droits familiaux de retraite, ou bien de la part familiale des prestations sociales de logement et de pauvreté, etc. Cet effort est de l'ordre de 4 % du PIB français : selon les hypothèses retenues quant au périmètre de la politique familiale, cet effort s'élève de 75 à 94 milliards d'euros en 2013.

Trois principaux postes constituent l'essentiel de cette dépense : les prestations légales, au titre de la famille ou de la maternité, et les dépenses d'action sociale des caisses et des collectivités territoriales représentent au total 48,7 milliards d'euros. Viennent ensuite les droits familiaux de retraite (18,4 milliards d'euros) et enfin, les mécanismes fiscaux, dont l'ampleur peut être estimée entre 1,5 à 15,6 milliards d'euros selon la convention retenue.

Des deux-tiers au trois quarts de l'effort social sont pris en charge par les régimes d'assurance sociale, la majeure partie du complément par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, le rôle des autres régimes apparaissant plus marginal en termes de montants financiers.

Près du tiers des primes émises par les organismes d'assurance relèvent du champ des risques sociaux

Les Comptes de la protection sociale retracent enfin la couverture offerte par l'ensemble des organismes d'assurance (mutuelles, institutions de prévoyance mais aussi sociétés d'assurance) sur le champ des risques sociaux.

En 2013, sur les 221 milliards de primes nettes émises par les organismes d'assurances, 66 milliards relèvent du champ des risques sociaux : 53 % au titre de garanties frais de soins, 20 % au titre de la retraite supplémentaire, de la préretraite et des indemnités de fin de carrière, 17 % au titre de garanties en autres dommages corporels (incapacité, invalidité, dépendance) et 10 % au titre de garanties décès. Des garanties nuptialité-natalité et perte d'emploi existent également, mais ne représentent que des montants marginaux.

Si l'activité des mutuelles et des institutions de prévoyance se limite quasi exclusivement à la couverture des risques sociaux, il s'agit d'une activité minoritaire pour les sociétés d'assurance. En termes de parts de marché, ces dernières représentent néanmoins 48 % de l'activité d'assurance sur le champ des risques sociaux. Les mutuelles sont prédominantes en matière de complémentaire santé alors que les sociétés d'assurance sont surtout présentes sur les garanties « retraite » et « décès ». Les institutions de prévoyance, quant à elles, sont positionnées de façon plus équilibrée sur l'ensemble des risques sociaux.

En 2013, la moitié des primes collectées pour la couverture des risques sociaux l'est au titre de contrats collectifs et l'autre moitié au titre de contrats individuels. Les institutions de prévoyance sont spécialisées dans les contrats collectifs. Ceux-ci représentent 94 % de leurs primes collectées sur le champ des risques sociaux en 2013. En revanche, les mutuelles proposent majoritairement des contrats individuels (71 % des primes émises). Enfin, les sociétés d'assurance se situent dans une position plus équilibrée, avec à peine plus de primes collectées au titre de contrats individuels qu'au titre de contrats collectifs.

10 Cf. éclairage « Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013 ».